Bijlage van brief van 7 sept. 1566

A monseigneur le Prince comme
Burchgrave et gouverneur Burgrave
Eschevins et conseil de la ville d'Anvers

Remonstrent humblement Francoys de Premere et Nicolas
Van Moeren marchans bourgeois delivrans le bled
communement a tous les fourniers de ceste ville
joinct avec eulx le maistre de la policie et doyens
desdits fourniers. Comme combien les villes de Flandre
Artoys et Hainault en tout temps de chiefte et
digeste de grains et principallement en lan passe
sont aste icy secourus du bled venant Doystlande:
si est ce toutesfoys que icelles villes ne veullent
maintenant en temps de tresgrande abondance et
fertilite reciprocquement secourir aux bourgeois et
manans de ceste ville qui de leur bled en ont
besoing ains defendent quon nayt nulz grains a
achepter illecq en gros pour lexporter ailleurs
chose tresmesme et de mauvaise consequence
dont pourroit mal advenir a ceste ville principallement
en ce temps dangereux. si aultrement ny soyt pourveu
Parce que les inhabitans icy ne peuvent estre
soustenus des grains qui croissent icy a lentour
sil ny advient dadvantage ou Doystlande ou duch
pays de Flandre Artoys et Hainault. Joinct que
ceulx mesmes inhabitants ne peuvent estre induits
a user du bled Doystlande au temps quil y
a de bled et fruict assez de pardeca et
que le mesme encore comme a present est
beaucoup meilleur et de moindre pris que lautre
venant Doystlande. Lequel aussi deviendroit tant
plus cher quand les nouvelles viendroient a Amsterdame
et ailleurs que lon en auroit icy grandement digeste
Supplient parce treshumblement quil pense a V. Excell.
et Grace tant faire envers madame la Gouvernante
quil soyt permis aux marchands bourgeois de ceste
ville ou pour le moings a eulx supplians de
pouvoir achepter aux marchez des marchans publiques duch
pays de Flandre Artoys et Hainault et principallement
en la ville de Valenciennes Duvay Bethune
Lille. Saint venant Merveille et aultres la
autour. tant de grains que pour lusage et
necessite de ceste ville sera requis au moings
en donnant assurance que les mesmes grains ne
seront nullement vendus ou distribuez: sinon en